



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT59750-C196091</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>EXPLOITATION AGRICOLE DARDILLY</b> 26, CHEMIN DE LA BRUYÈRE 69570 DARDILLY  Activité principale: <b>PRODUCTEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité  <b>Plants à repiquer, pépinières</b> artichaut, aubergine, basilic, bourrache, betterave, blette/poirée, cardon, cerfeuil, choux, chou-fleur, ciboulette, concombre, coriandre, cornichon, courge, courgette, estragon, fenouil, helychrysum, menthe, origan/marjolaine, melisse, melon, oseille, persil, poireau, poivron, piment, rhubarbe, romarin, tomates, sauges, sariette, thym, verveine, Aneth, Ache/Livèche, Salades, patate douce, ciboule, perilla rouge, pimprenelle, rhubarbe, fraises, mûres, pastèque, feijoa, goji, nœlfier du japon, kiwi, argousier, cognassier, framboise, cassis, groseille, myrtille, arbousier, grenade, raifort, consoude, monarde, agastache, oignon, échinacée, angelique, ail des ours, quinoa, cresson, ficoïde glaciale, céleri, tagete, épinard, pourpier, navet, griffe d'asperge, amarante, oeillet d'inde, anis, hysope, kiwano, tetragone, carvi, souci, stevia, bissap, panais, pois chiche, camomille, mauve, mertensia, cacahouette, haricots, romarin, oca du pérou, patisson, akeb	5. Définis comme  Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 12/03/2020 au 30/09/2021	7. Date de contrôle: 12/03/2020
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Oui</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 28/07/2020  
Pour le Président, Laurent Croguennec

